

## SÉANCE DU 5 MAI 2014

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Lionel Roy, maire, tenue le 5 mai 2014 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1  
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2  
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3  
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4  
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5  
Monsieur René Tétreault, conseiller au siège no 6

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

### 1) Ouverture de la séance

Le maire suppléant constate le quorum et ouvre la séance.

### 2) Adoption de l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 avril 2014;
- 4.- Période de questions;
- 5.- Correspondance;
- 6.- Autres sujets;
- 7.- Paiement des factures;
- 8.- Compte-rendu des comités :
  - 8.1 – *Conseillers*
  - 8.2 – *Inspecteur en bâtiment*
  - 8.3 – *Inspecteur à la voirie;*
  - 8.4 – *Dépôt du compte rendu du comité citoyen;*
- 9.- Adoption du règlement 2014-036 imposant un tarif pour la quote-part que la M.R.C. du Haut St-François a imposée à la municipalité pour les travaux d'aménagement de la berge et du profilage d'une section de la rivière Eaton Nord située sur le lot 17-C-P rang 8 du Cadastre du Canton de Newport;
- 10.- Gravier saison 2014;
- 11.- Abat-poussière, saison 2014;
- 12.- Pelouse saison 2014;
- 13.- Travaux de nivelage;
- 14.- Agent en loisirs de la MRC;
- 15.- Varia ouvert;
  - 15.1 – *Tracteur –génératrice;*
  - 15.2 – *Dépôt à terme;*
- 16.- Période de questions;
- 17.- Fin de la séance.

#### 2014-051 résolution no 2014-051

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 5 mai 2014 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉ

### 3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 avril 2014

#### 2014-052 résolution no 2014-052

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne-Marie Yeates Dubeau, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 8 avril 2014 est adopté.

ADOPTÉ

## **Suivi du procès-verbal**

Aucun.

### **4) Période de questions**

Madame Thérèse Ménard pose une question concernant la liste des propriétaires affectés par le verglas. Monsieur le maire répond.

### **5) Correspondance**

La liste de correspondance portant le numéro 2014-05-05 a été remise à tous les membres du conseil.

2014-053 *résolution no 2014-053*

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la correspondance 2014-05-05 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉ

### **6) Autres sujets**

L'item 4 est discuté en premier.

**4- CLD du Haut-Saint-François (Jerry Espada)** – Dans le but de créer des synergies d'actions de développement entre municipalités, organismes supra locaux et régionaux, une rencontre des équipes locales aura lieu le 20 septembre. Monsieur Espada suggère de nommer une équipe locale d'ici fin mai pour planifier.

Madame Marie-Ève Gagnon, agente en développement de la municipalité est dans la salle et en fait la présentation. Elle informe que les 14 municipalités de la MRC vont présenter le plan d'action et que présentement avec les comités elle travaille à ce dossier.

Elle demande au conseil de prévoir une rencontre pour que le plan d'action de la municipalité soit présenté.

2014-054 *résolution no 2014-054*

Il est proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, et résolu que la municipalité de Newport participe à l'événement Regards vers le Haut, samedi le 20 septembre 2014, et que \$100 pour le déroulement de l'activité soit versé au CLD du Haut-Saint-François.

ADOPTÉ

2014-055 *résolution no 2014-055*

Il est proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne-Marie Dubeau, et résolu qu'une équipe d'environ 10 personnes soit nommé afin de présenter la vision du territoire lors de la Journée REGARD VERS LE HAUT qui aura lieu le 20 septembre prochain.

ADOPTÉ

**1- Renée-Claude Leroux, Projet Cité-École** – Suite aux élections, offre de rencontrer les élus pour donner l'information des soirées reconnaissances scolaire. Disponible à une rencontre avant le 21 mai. Les membres du conseil sont au courant de la soirée reconnaissance scolaire.

**2- Les journées de la culture** – Demande de proclamer Journées de la Culture, les 26, 27 et 28 septembre prochain.

2014-056 résolution no 2014-056

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, et résolu que la Municipalité de Newport à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture les 26, 27 et 28 septembre prochain dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

**3- M.R.C. du Haut-Saint François** – Entente locale relative à la gestion des obstructions en matière de cours d'eau. Informe qu'auparavant les municipalités qui avaient signé une entente devaient recevoir l'accord de la MRC avant les travaux (enlèvement d'embâcle, barrage de castor. La nouvelle décision est de ne plus exiger aux municipalités ayant signé l'entente d'attendre l'accord de la MRC avant de procéder. Les personnes ressources étaient Claude Lecompte et Ghislaine Giard.

2014-057 résolution no 2014-057

Il est proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, et résolu que Monsieur l'inspecteur à la voirie Ian McBurney et la directrice générale /secrétaire-trésorière Lise Houle soient les personnes ressources sur l'entente relative à la gestion des obstructions en matière de cours d'eau avec la M.R.C. du Haut-Saint-François.

ADOPTÉ

L'item 4 a été discuté.

**5- Loisirs 4 Horizons** – Journée horticole se tiendra le 17 mai de 9h à midi sur le terrain de l'Hôtel de Ville.

**6- Ferme Charpentier S.E.N.C.** – Distances séparatrices. La ferme demande que la municipalité :

1. de modifier le périmètre d'urbanisation de Randboro pour respecter la distance séparatrice de 944 m avec la fosse, pour respecter cette distance, la résidence au 1155 route 210 doit être exclue du périmètre d'urbanisation de Randboro.
2. Modifier le périmètre d'urbanisation de Randboro en incluant la résidence au 1155, route 210, mais accepter le fait que cette résidence est à environ 934m de la fosse alors que la distance séparatrice est de 944 m.
3. Faire de Randboro un îlot déstructuré, comme plusieurs municipalités au Québec l'ont fait, qui représenterait des immeubles protégés, dont le droit de se construire, au lieu d'un périmètre d'urbanisation.

Monsieur Yves Charpentier explique la situation.

Après discussion le conseil est d'accord à ce que le dossier soit remis à l'inspecteur en bâtiment et environnement pour l'évaluation du dossier et des démarches à suivre afin de corriger la situation et, que les ministères concernés soient avisés.

2014-058 résolution no 2014-058

ATTENDU QUE le dossier d'infraction dans la cause de Ferme Charpentier S.E.N.C., 1198 route 210, Newport, par rapport à l'obligation de la présence de toiture sur l'ouvrage de stockage perdure depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE Ferme Charpentier S.E.N.C. a déposé une demande pour changer une partie du périmètre d'urbanisation au conseil municipal lors de la séance du 5 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Timothy Morrison que la municipalité de Newport procède à l'évaluation du dossier des démarches à suivre afin de corriger la situation.

QUE copie de la résolution soit envoyée à :  
Monsieur Patrick Chalifour, Ministère de l'agriculture, pêcheries et alimentation du Québec  
Monsieur Jocelyn Deraps, Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Madame Nathalie Laberge, M.R.C. du Haut-Saint-François  
Madame Suzelle Barrington, Consumaj Inc.

ADOPTÉ

**7- Christina Paintin et Richard Blais** – Plainte concernant le bruit à la Pisciculture Castonguay, chemin Castonguay.

Un avis sera envoyé à la pisciculture lui demandant de se conformer au règlement sur les nuisances.

**8- Agglomération Cookshire-Eaton** – Dépôt du rapport annuel 2013 pour le ministère de la sécurité public.

2014-059 résolution no 2014-059

Il est proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le Conseiller René Tétreault, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport annuel 2013 su service incendie de l'agglomération de Cookshire-Eaton, afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉ

**9- Dave Thompson et Mario Letarte** – Messieurs Thompson et Letarte représentants du Club quad Sherbrooke-Ascot demande l'autorisation à circuler dans la municipalité pendant la saison estivale 2014.

2013-060 résolution no 2013-060

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu que le conseil refuse un droit de passage au Club Quad Sherbrooke-Ascot (VTT).

ADOPTÉ

**10- Service de protection de la santé publique – santé environnementale** – Promotion d'analyse de l'eau des puits individuels.

**11- Association forestière du sud du Québec** – Séance d'information sur l'agrile de frêne le 26 juin à Sherbrooke.

**12- Martin Maltais – MRC du HSF** – Amorce de la révision du schéma incendie débutera mardi le 6 mai à compter de 18h30 à la MRC.

**13- Recyc-Québec** – Invitation au Rendez-vous Recyc-Québec en collaboration avec le MDDEFP le 20 mai à Sherbrooke.

**7) Paiement des factures**

La liste des comptes à payer en date du 2014-04-30 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

24	Stanley et Danny Taylor transp.inc. (ordure / neige)	51 772.46 \$
26	MRC du Haut St-François (téléphonie)	84.67 \$
32	Nielsen & fils Inc. (essence)	1 053.51 \$
34	Régie de récupération de l'Estrie (quote-part 2014)	3 066.00 \$
37	Hydro-Québec	1 254.10 \$
141	Ville de Cookshire-Eaton (1 <sup>er</sup> versement q.-p.)	47 531.50 \$
148	Restaurant Monique & Marie-Paule (Mada)	531.76 \$
256	Scalabrini & Fils (transport gravier et niveleuse)	3 344.79 \$
257	Régie Haut St-François & Sherbrooke (enfouissement)	1 798.90 \$
316	Raymond,Chabot Grant Thornton (mandat Recyc-Qc et MTQ)	1 379.70 \$
333	Graymont (QC) Inc. (granulat calcaire)	1 213.77 \$
334	Publiforme Inc. (signalisation)	58.41 \$
382	Lyne Maisonneuve (Mada)	1 320.20 \$
404	Location F. Lapointe Inc.	200.06 \$
406	Chantal Auger (concierge)	375.00 \$
413	Arboriculture de Beauce Inc. (élagage d'arbres)	948.54 \$
	<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER :</b>	115 933.17 \$
	<b>LISTE DES CHÈQUES ÉMIS :</b>	
	Salaire d'Avril	5 705.93 \$
	Salaire du Conseil	2 938.04 \$
	Remise Gouvernement	2 523.67 \$
	Fonds d'information (Mutations)	15.00 \$
	Laserpro (MADA)	174.77 \$
	Graymont (granulat calcaire)	220.26 \$
	<b>TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS :</b>	11 577.67 \$
	<b>REÇU APRÈS LE 1<sup>ER</sup> MAI 2014:</b>	
33	Fonds d'information (Mutations)	20.00 \$
37	Hydro-Québec (luminaires)	162.04 \$
128	Gravière Bouchard (gravier, transp. – divers chemins)	14 288.22 \$
257	Régie Haut St-François et Sherbrooke (enfouissement)	832.78 \$
277	Coop des Cantons (ponceaux et membrane)	2 054.47
	<b>TOTAL :</b>	17357.51 \$
	<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER :</b>	<b>144 868.35 \$</b>

2014-061 Résolution no 2014-061

Proposé par le conseiller Timothy Morrison, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisée à payer les comptes du mois de la Municipalité de Newport tel que présentés.

ADOPTÉ

## **8) Compte-rendu des comités**

### **8.1) conseillers**

Comité Citoyens – MADA La conseillère Yeates Dubeau remet un compte rendu de la rencontre MADA.

Comité Loisirs La conseillère Désindes a assisté à une réunion à la MRC. Elle a assisté à une réunion du comité loisirs de la municipalité. Elle fait mention des demandes du comité : système d'éclairage dans la salle, entretien du terrain de balle, ameublement de la salle. L'OTJ St-Mathias va débiter le club de balle par les jeunes 10-12 ans.

Agglomération Le conseiller Bowker donne son compte rendu, et ajoute que l'agglomération a créé un poste pour l'embauche d'un préventionniste.

### **8.2) inspecteur en bâtiment**

Le conseil prend note du rapport déposé par l'inspecteur.

### **8.3) inspecteur à la voirie**

L'inspecteur à la voirie donne son rapport.

### **8.4) comité de citoyens**

La directrice générale dépose un compte rendu du 2014-02-17, du 2014-04-22 et une copie d'ordre du jour de la rencontre prévue le 19 mai prochain.

## **9) Adoption du Règlement 2014-036**

Le projet de règlement 2014-036 a été remis aux élus avant la présente séance et ils en ont pris connaissance; il n'y aura donc pas de lecture avant son adoption.

### **Règlement no 2014-036 imposant un tarif pour la quote-part que la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a imposée à la municipalité pour les travaux d'aménagement de la berge et du profilage d'une section de la rivière Eaton Nord située sur le lot 17-C-P rang 8 du Cadastre du Canton de Newport. (matricule 3124-61-2187 et 3124-94-6667)**

**CONSIDÉRANT** que le cours d'eau mentionné au présent règlement est sous la juridiction de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a réalisé des travaux dans le cours d'eau mentionné au présent règlement;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a imposé à la Municipalité de Newport une quote-part relativement au coût que la MRC a encourus pour les travaux exécutés dans le cours d'eau mentionné au présent règlement;

**CONSIDÉRANT** qu'une municipalité locale peut imposer un tarif pour financer tout ou partie d'une quote-part ou d'une autre contribution dont elle est débitrice pour un bien, un service ou une activité d'une municipalité régionale de comté;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire d'un immeuble sur lesquels sont effectués des travaux de stabilisation de la rive, retire un bénéfice de l'activité de la MRC qui consiste à effectuer des travaux, dans le cours d'eau, pour stabiliser le pied de la berge afin d'éviter de futurs dérochements de talus;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été préalablement donné par la conseillère Anne-Marie Yeates Dubeau, à la séance régulière du 8 avril 2014 conformément à la loi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin et résolu que le règlement portant le numéro 2014-036 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

#### **Article 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

#### **Article 2 TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de *Règlement no 2014-036 imposant un tarif pour la quote-part que la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a imposée à la municipalité pour les travaux d'aménagement de la berge et du profilage d'une section de la rivière Eaton Nord située sur le lot 17-C-P rang 8 du Cadastre du Canton de Newport. (matricule 3124-61-2187 et 3124-94-6667)*

#### **Article 3 OBJET**

Le présent règlement a pour objets de recouvrer le coût que la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a imposé à la Municipalité de Newport en vertu de son Règlement no 349-11 intitulé :

*Règlement décrétant l'autorisation de travaux d'aménagement dans une section de la rivière Eaton Nord adjacente à la propriété de M. Yves Thérooux, et d'imposer une tarification au propriétaire d'immeuble intéressé dans ces travaux.*

#### **Article 4 RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX**

Afin de pourvoir au paiement des dépenses découlant de la quote-part imposée et réclamée à la municipalité par la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François, il est exigée et sera prélevée, au cours de l'année 2014, une compensation de deux mille sept cent quatre-vingt-deux dollars et trente-sept cent. **(2 782,37 \$)**, du propriétaire du lot 17-C-P rang 8 du Cadastre du Canton de Newport sur le territoire de la Municipalité de Newport, matricule 3124-94-6667, pour le bénéfice que ce propriétaire a retiré de l'activité que la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a réalisée en vertu de son Règlement 349-11.

Le montant réclamé de la personne assujettie en vertu du présent règlement, est réclamé de cette personne en raison du fait qu'elle est propriétaire de l'immeuble décrit comme étant le lot 17-C-P rang 8 du Cadastre du Canton de Newport sur le territoire de la Municipalité de Newport.

#### **Article 5 MODALITÉS DE PAIEMENT**

La totalité des sommes payables en vertu du présent règlement doit être payée en quatre (4) versements égaux, selon ce qui suit :

Premier versement :	le ou avant le 12 juin 2014
Second versement :	le ou avant le 7 août 2014
Troisième versement :	le ou avant le 2 octobre 2014
Quatrième versement :	le ou avant le 6 novembre 2014

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu au présent article, le solde devient immédiatement exigible.

### **Article 6 TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉ**

Un taux d'intérêt de 12% est exigible pour toute somme non acquittée à échéance.

### **Article 7 DISPOSITIONS FINALES**

Toutes les dispositions des règlements, des procès-verbaux, actes de répartitions ou acte d'accord incompatible avec celles du présent règlement sont et demeurent abrogés.

### **Article 8 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à Newport, ce 5 mai 2014.

Madame Thérèse Ménard apporte un commentaire sur les travaux.

### **10) Gravier Saison 2014**

#### **OUVERTURE DES SOUMISSIONS, le 30 avril 2014 à 11 heures**

Personnes présentes :

- Lise Houle, directrice générale/secrétaire-trésorière
- Ian McBurney, inspecteur municipal à la voirie
- Marie-Josée Bouchard, Gravière Bouchard Inc.
- Fernand Prévost, Excavations Prévost Enr.
- Fernand Boisvert, Construction A. Boisvert Inc.

#### **Soumissions reçues :**

#### **CIRCUIT NUMÉRO 1 2550 t.**

	<b>Prix à la tonne transporté (\$/t)</b>	Total taxes avant (\$)	Total taxes avec (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
<b>Scierie Labranche Inc.</b>	<b>13.00 \$/t.</b>	<b>33 150.00 \$</b>	<b>38 114.21 \$</b>
Transp. & Excav. J. Ménard	0	0	0
Gravière Bouchard Inc.	15.50 \$/t.	39 525.00 \$	45 443.87 \$
Excavations Prévost Enr.	16.54 \$/t.	42 177.00 \$	48 493.01 \$
Construction A.Boisvert Inc.	15.25 \$/t.	38 887.50\$	44 710.91 \$

	<b>Prix à la tonne non transporté (\$/t)</b>	Total taxes avant (\$)	Total taxes avec (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
Scierie Labranche Inc.	7.25 \$/t.	18 487.50 \$	21 256.01 \$
	<b>9502</b>		



Transp. & Excav. Jocelyn Ménard	0	0	0
Gravière Bouchard Inc.	7.50 \$/t.	19 125.00 \$	21 988.97 \$
Excavations Prévost Enr.	8.54 \$/t.	21 777.00 \$	25 038.11 \$
Construction A. Boisvert Inc.	7.23 \$/t.	18 436.50 \$	21 197.37 \$

**CIRCUIT NUMÉRO 2 2350 t.**

	<b>Prix à la tonne transporté (\$/t)</b>	Total taxes avant (\$)	Total taxes avec (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
Scierie Labranche Inc.	15.40 \$/t.	36 190.00 \$	41 609.45 \$
Transp. & Excav. Jocelyn Ménard	14.70 \$/t.	34 545.00 \$	39 718.11 \$
<b>Gravière Bouchard Inc.</b>	<b>14.40 \$/t.</b>	<b>33 840.00 \$</b>	<b>38 907.54 \$</b>
Excavations Prévost Enr.	16.54 \$/t.	38 869.00 \$	44 689.63 \$
Construction A. Boisvert Inc.	14.41 \$/t.	33 863.50 \$	38 934.56 \$

	<b>Prix à la tonne non transporté (\$/t)</b>	Total taxes avant (\$)	Total taxes avec (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
Scierie Labranche Inc.	7.25 \$/t.	17 037.50 \$	19 588.87 \$
Transp. & Excav. Jocelyn Ménard	7.50 \$/t.	17 625.00 \$	20 264.34 \$
Gravière Bouchard Inc.	7.50 \$/t.	17 625.00 \$	20 264.34 \$
Excavations Prévost Enr.	8.54 \$/t.	20 069.00 \$	23 074.33 \$
Construction A. Boisvert Inc.	7.23 \$/t.	16 990.50 \$	19 534.83 \$

**CIRCUIT NUMÉRO 3 2550 t.**

	<b>Prix à la tonne transporté (\$/t)</b>	Total taxes avant (\$)	Total taxes avec (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
Scierie Labranche Inc.	15.78 \$/t.	40 239.00 \$	46 264.79 \$
<b>Transp. &amp; Excav. Jocelyn Ménard</b>	<b>13.95 \$/t.</b>	<b>35 572.50 \$</b>	<b>40 899.49 \$</b>
Gravière Bouchard Inc.	16.45 \$/t.	41 947.50 \$	48 229.14 \$
Excavations Prévost Enr.	17.34 \$/t.	44 217.00 \$	50 838.50 \$
Construction A. Boisvert Inc.	14.25 \$/t.	36 337.50 \$	41 779.05 \$

	<b>Prix à la tonne non transporté (\$/t)</b>	Total taxes avant (\$)	Total taxes avec (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
Scierie Labranche Inc.	7.25 \$/t.	18 487.50 \$	21 256.01 \$
Transp. & Excav. Jocelyn Ménard	7.50 \$/t.	19 125.00 \$	21 988.97 \$
Gravière Bouchard Inc.	7.50 \$/t.	19 125.00 \$	21 988.97 \$
Excavations Prévost Enr.	8.54 \$/t.	21 777.00 \$	25 038.11 \$
Construction A. Boisvert Inc.	7.50 \$/t.	19 125.00 \$	21 988.97 \$

**CIRCUIT NUMÉRO 4 2550 t.**

	<b>Prix à la tonne transporté (\$/t)</b>	Total taxes avant (\$)	Total taxes avec (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
Scierie Labranche Inc.	15.78 \$/t.	40 239.00 \$	46 264.79 \$
<b>Transp. &amp; Excav. Jocelyn Ménard</b>	<b>13.75 \$/t.</b>	<b>35 062.50 \$</b>	<b>40 313.11 \$</b>
Gravière Bouchard Inc.	14.65 \$/t.	37 357.50	42 951.79 \$
Excavations Prévost Enr.	16.54 \$/t.	42 177.00 \$	48 493.01 \$
<b>Construction A. Boisvert Inc.</b>	<b>13.75 \$/t.</b>	<b>35 062.50 \$</b>	<b>40 313.11 \$</b>

	<b>Prix à la tonne non transporté (\$/t)</b>	Total taxes avant (\$)	Total taxes avec (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
Scierie Labranche Inc.	7.25 \$/t.	18 487.50 \$	21 256.01 \$
Transp. & Excav. Jocelyn Ménard	7.50 \$/t.	19 125.00 \$	21 988.97 \$
Gravière Bouchard Inc.	7.50 \$/t.	19 125.00 \$	21 988.97 \$
Excavations Prévost Enr.	8.54 \$/t.	21 777.00 \$	25 038.11 \$
Construction A. Boisvert Inc.	7.50 \$/t.	19 125.00 \$	21 988.97 \$

2014-062 résolution no 2014-062

**CIRCUIT NUMÉRO 1**

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu d'accorder un contrat à Scierie Labranche Inc. pour +/- **2 550** tonnes de gravier 0-20mm (0-3/4") transporté pour montant de 38 114.21 \$ incluant les taxes, conformément au prix donné à la tonne à sa soumission ouverte le 30 avril 2014 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

2014-063 résolution no 2014-063

**CIRCUIT NUMÉRO 2**

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu d'accorder un contrat à Gravière Bouchard Inc. pour +/- **2 350** tonnes de gravier 0-20mm (0-3/4") transporté pour montant de 38 907.54 \$ incluant les taxes, conformément au prix donné à la tonne à sa soumission ouverte le 30 avril 2014 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

2014-064 résolution no 2014-064

**CIRCUIT NUMÉRO 3**

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu d'accorder un contrat à Transport & Excavation Jocelyn Ménard pour +/- **2 550** tonnes de gravier 0-20mm (0-3/4") transporté pour montant de 40 899.49 \$ incluant les taxes, conformément au prix donné à la tonne à sa soumission ouverte le 30 avril 2014 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

Pour le circuit numéro 4 deux soumissions étant le même montant, les

membres du conseil procède par un tirage au sort.

2014-065 résolution no 2014-065

#### **CIRCUIT NUMÉRO 4**

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu d'accorder un contrat à Construction A. Boisvert Inc. pour +/- **2 550** tonnes de gravier 0-20mm (0-3/4") transporté pour montant de 40 313.11 \$ incluant les taxes, conformément au prix donné à la tonne à sa soumission ouverte le 30 avril 2014 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

#### **11) Abat-Poussière, saison 2014**

**Le 30 avril 2014, à 15 heures 01**

#### **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

Personnes présentes :

- Lise Houle, directrice générale/secrétaire-trésorière
- Ian McBurney, inspecteur à la voirie
- Julie Cantin, Somavrac.
- 

#### **Soumissions reçues :**

	Prix au litre avec épandage (\$/l)	Total avec épandage avant taxes (\$)	Total avec taxes (\$)
Chlorure de Calcium :			
Somavrac (C.C.) inc.	0.2729\$/l.	38 206.00 \$	43 927.35 \$
Chlorure de Magnésium :			
Somavrac (C.C.) inc.	Nil	Nil	Nil

La directrice générale informe que le 1<sup>er</sup> mai, une enveloppe a été remise par les employés du Restaurant Monique & Marie-Paule. L'enveloppe aurait été laissée le 30 avril tôt le matin et personne n'a avisé le bureau. L'enveloppe provenait de Les Entreprises Bourget Inc., elle est donc rejetée. La compagnie aurait dû aviser.

2014-066 résolution no 2014-066

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu d'adjuger le contrat d'approvisionnement et la pose d'abat-poussière (chlorure de calcium) à Somavrac (C.C.) Inc. pour un montant de 0.2729 \$ /litre sans les taxes, conformément à sa soumission ouverte le 30 avril 2014 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉ

#### **12) Pelouse saison 2014**

Larry Lloyd et Steven McBurney demandent 1400,00 \$ pour la saison. La

d.g. informe que M. Lloyd lui a mentionné qu'il pourrait baisser à 1300,00\$ Steve Ayotte demande 1200,00\$ (90\$ par fois et saison mi-Mai à fin Août).

Percy Statton, Sawyerville demande 1200,00\$ pour la saison.

2014-067 résolution no 2014-067

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu de demander à Steve Ayotte s'il peut reporter sur son offre, fin Août pour fin saison estivale, au même montant 1200,00\$ sinon offrir le contrat de tonte à Larry Lloyd et Steven McBurney pour 1300,00\$

ADOPTÉ

La d.g. informe que l'OTJ St-Mathias demande 1 200.00\$ pour l'entretien de pelouses pendant la saison 2014.

2014-068 résolution no 2014-068

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu d'accepter l'offre de l'OTJ St-Mathias de Bonneterre pour la tonte des pelouses pour la saison estivale 2014 à 1 200.00\$

ADOPTÉ

**13) Travaux de nivelage**

2014-069 résolution no 2013-069

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu d'autoriser une dépense n'excédant pas \$15 000.\$ pour des travaux de nivelage aux chemins municipaux.

ADOPTÉ

**14) Agent en loisirs de la MRC du Haut Saint-François**

La directrice générale informe que le mandat de l'agent en loisirs doit se terminer le 31 décembre 2014. Elle informe que si le conseil ne désire pas renouveler le mandat, une résolution doit être adoptée.

Le sujet est reporté à la prochaine séance.

**15) Varia ouvert**

**15.1) Tracteur – génératrice**

Le conseiller Bowker va s'informer auprès de l'agglomération Cookshire-Eaton à savoir si la ville ou l'agglomération va se procurer des génératrices.

Concernant l'acquisition d'un tracteur, le sujet est reporté à une prochaine séance.

**15.2) Dépôt à terme**

2014-070 résolution no 2014-070

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Timothy Morrison, il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Lise Houle à faire des placements en dépôt à terme pour le compte de la municipalité de Newport à la Caisse des Hauts Boisés et la Banque de Montréal.

ADOPTÉ

**16) Période de Questions**

Madame Thérèse Ménard pose des questions sur l'agent en loisirs.  
Monsieur le Maire répond.

Madame Thérèse Ménard redemande les clés de l'édifice, du cabanon au terrain de balle et pose des questions sur l'utilisation des clés à St-Mathias de Bonneterre. Monsieur informe Madame Ménard qu'avec l'accord des conseillers la clé du cabanon seulement sera remis à Loisirs 4-Horizon.

Madame Francine Rouleau pose une question sur le pavillon multifonctionnel.

#### **17) Fin de la séance**

2014-071 Résolution no 2014-071

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu que la séance soit levée. Il est 21 heures 45.

ADOPTÉ

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

---

Lionel Roy, maire

---

Lise Houle,  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS** (Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 5e jour de mai 2014

---

Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière